

Madame, Monsieur,

Faisant suite au **pilotage du chantier** l'agent Creos a défini les modalités techniques de raccordement qui devront être réalisées par votre électricien / entrepreneur avant de pouvoir valider les travaux de préparation.

- Tranchée (profondeur minimale de 0,65 m et maximale 1,20 m) à réaliser par le client ; pose de tuyaux à réaliser par le client (Ø au moins 75 mm en couleur blanche ou rouge dans le terrain privé ; Ø au moins 75 mm en couleur blanche dans le terrain public)
- Tranchée perpendiculaire à la traversée murale
- Fouille de raccordement sur le réseau (minimum 2,0 x 1,0m, profondeur = niveau câble réseau + 25cm en dessous du câble)
- Fouille à l'entrée du bâtiment (minimum 1,0 x 0,9 m / profondeur = 1,0 m)
- Distance de 0,3 m à respecter entre le câble de raccordement électrique et la conduite de gaz
- Passage étanche au gaz et à l'eau à installer à l'entrée du câble dans l'immeuble
- Pas de constructions sur le réseau, ni de croisement avec d'autres réseaux
- Local et position du coffret de branchement selon les TAB en vigueur (distances de sécurité à respecter)
- Local et position du tableau comptage selon les TAB en vigueur (distances de sécurité à respecter)
- Construction du tableau de comptage selon les TAB et les prescriptions Creos en vigueur
- Prévoir une terre selon DIN 18014
- Pose d'un câble téléphonique afin d'assurer une connexion entre les compteurs de gaz / d'eau et le compteur d'électricité
- Prévoir au moins 2 disjoncteurs différentiels dans le tableau client
- Construction d'un abris en bois minimum 0,90mx1,20m avec toit pour branchement temporaire
- Autorisation de déplacer le(s) compteur(s) dans le nouveau TGBT
- Communiquer les infos pour la demande "Permission de Voirie" (Nom de l'entrepreneur / Date début et durée des travaux)

Nouveau Tableau